

Publié par : juridique  
 Date de dépôt : 28/05/2026  
 Date de retrait : 28/07/2026



# VENELLES

Département des Bouches-du-Rhône  
 Métropole Aix-Marseille-Provence

**DÉCISION DU MAIRE N°2026-0097**  
**en date du 18 Mai 2026**

**REALISATION D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
 ET D'UNE ETUDE CAS PAR CAS  
 ECOQUARTIER FONT-TROMPETTE (ZONE VAUCLAIRE)**

AM/PHS/AG/AP

**Exposé des motifs :**

Considérant que la Commune de Venelles doit réaliser une évaluation environnementale et une étude « cas par cas », avant de débiter les travaux prévus au quartier Vauclaire.

Considérant que cette étude s'inscrit dans un projet de plus grande ampleur pour lequel les marchés de travaux ont déjà été attribués après mise en concurrence et que, parmi les entreprises retenues pour ce projet, l'une d'elle a les compétences requises pour cette étude environnementale, la disponibilité pour réaliser cette étude dans des délais restreints et une connaissance du terrain lui permettant de proposer un tarif avantageux pour cette prestation ;

Considérant que la société VERDI MEDITERRANEE propose donc une solution parfaitement adaptée au besoin de la collectivité et qu'au regard du contexte présenté au paragraphe précédent, la commune peut justifier le recours à un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable répondant à une bonne gestion des deniers publics

Considérant que, par conséquent il est proposé d'accepter le devis n° PH8\_ENV\_v3 du 23 mars 2026 ;

**Visas :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2122-1 et R.2121-1 à R2124-6 ;

Vu la délibération n°D2026-42 du 31 mars 2026 conférant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le devis n° n° PH8\_ENV\_v3 du 23 mars 2026 ;

Vu l'engagement comptable n° 26VIL00765

**Le Maire décide :**

**Article 1 :** D'approuver la signature du devis proposé par la société VERDI MEDITERRANEE sise 60 rue de la Tramontane 13290 Aix-en-Provence, représentée par Madame HENOCQ Véronique, dûment habilitée aux fins de signature.

Les caractéristiques de ce devis sont les suivantes :

Objet du devis : Réalisation d'une évaluation environnementale et d'une étude « cas par cas » quartier Vauclaire.

Coût : 9 900.00 € HT soit 11 880.00 € TTC


**Article 2 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire de Venelles et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication qui sera effectuée conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services de la Ville de Venelles et le Chef du service de gestion comptable d'Aix en Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation est transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Arrondissement d'Aix-en-Provence au titre du contrôle de la légalité.

Fait à Venelles, le 18/05/2026

**Arnaud Mercier**  
Maire de Venelles  
Conseiller départemental des Bouches-du-Rhône  
Conseiller métropolitain



Certifié affiché du ..... au .....	Le directeur général des services, Philippe Sanmartin 
------------------------------------	--